

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2026

## ABROGATION DU CODE NOIR - (N° 2810)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 7

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Nadeau, M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Castor, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu, M. Tjibaou et M. Nilor

-----

**ARTICLE 2**

À la deuxième phrase, après le mot :

« contemporaines »

insérer les mots :

« notamment en matière d'inégalités foncières, patrimoniales, économiques, sanitaires et éducatives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser les éléments du rapport pour éviter trop de généralités. Il s'agit donc de préciser et d'orienter le rapport en orientant ses travaux vers des indicateurs concrets, et aussi d'alimenter le débat public sur les héritages structurels du système esclavagiste.